COMMISSION SPORTIVE D'ORGANISATION LANA

YOAN CABIROL

LIGUE NOUVELLE AQUITAINE ATHLETISME

ATHLÉ

LIGUE RÉGIONALE

BILAN 2020-2021

- Elle est composée des Présidents de CSO départementales
- Très peu d'activité dû à la pandémie
- 1 réunion plénière en décembre et des réunions de groupe de travail
- Réunion le 26 avril pour envisager un saison estivale

RÈGLES EN VIGUEUR COVID-19

ATHLÉ
FEDERATION FRANÇAISE D'ATHLETISME

RÈGLES DE PRATIQUE DANS LES CLUBS FFA

A compter du 9 avril 2021

Pour les entraineurs et pratiquants

Le masque doit être porté par toutes les personnes, à partir de 6 ans. Il peut être enlevé lorsque l'activité le nécessite. Respecter et faire respecter la distanciation physique de 2m (sauf quand la nature même de l'épreuve ne le permet pas.

Pratique sur le stade et en salle
(ERP de type PA et X)

Pratique dans l'espace public

Tout public

Pratique autorisée pour les licenciés dans son département ou dans un département frontalier, à 30km maximum (munissez-vous d'un justificatif de domicile et de votre licence)

La règle des 10 km autour du domicile prévaut

La pratique est autorisée sans limitation de temps dans le respect du couvre- feu pour tous (retour domicile avant 19h).

Pratique en groupe : Dans la mesure du possible rechercher la constance des groupes (pas de changement durant la séance).

Matériel d'entrainement et vestiaire : Affectation du matériel par groupe d'entrainements. En cas de matériel commun, nettoyer puis suivre la procédure de désinfection du matériel avant rangement. Les vestiaires doivent demeurer fermés.

Public mineur

Groupes de 15 personnes uniquement en extérieur (protocole MS).

Pratique autogérée : Groupe de 6 (protocole MS*)
Pratique en club : Groupes de 6 (protocole MS*)

Si possible conserver les fratries ou les élèves des mêmes classes ou des mêmes établissements.

Particularité pratique des baby athlé (U7) :
Pratique interdite car se tenant en salle. Néanmoins si les conditions climatiques le permettent, il est envisageable de proposer des séquences adaptées en extérieur.

Accompagnateurs : Dans la mesure du possible ne pas rester sur le stade.
Vérifier l'absence de symptômes de la covid-19 (dont absence de fièvre >38°C) avant d'aller au stade.

Pas de compétition** avant le mois de mai, en fonction de l'évolution de la pandémie, en dehors des Défi'Athlé

Public majeur

Groupes de 15 personnes encadrement compris (protocole FFA) uniquement en extérieur .

Pratique autogérée : groupe de 6 du même foyer (protocole MS*)
Pratique en club : Groupes de 6 encadrement compris (protocole MS*)

Pas de compétition** avant le mois de mai, en fonction de l'évolution de la pandémie, en dehors des Défi'Athlé

Public Sportif Haut-Niveau listé Elite, Senior et Relève

Sans aucune restriction, idem pour l'entraineur (Attestation dérogatoire + document du président du club ou le head coach de la structure d'entraînement PPF précisant les jours et heures d'entraînement si la pratique se déroule pendant le couvre-feu et à plus de 30 km).

Les compétitions** à huis clos possibles avec protocole sanitaire renforcé pour les sportifs listés Elite, senior et relève

* Ministère chargé des Sports

**Ouverture aux athlètes non listés non envisageable en période de confinement

MEETINGS RÉGIONAUX ET ANIMATIONS COVD

- Des travaux sont en cours pour l'élaboration d'un cahier des charges des meetings régionaux dans la Ligue
- Plusieurs animations COVID ont eu lieu dans la Ligue:
  - Defi'Perf :
    - Défis organisés dans les clubs pour permettre à leurs licenciés de s'entraîner à une reprise des compétitions
  - Défi Mile :
    - Challenge national organisé par la FFA du 13/03 au 01/04 avec l'aide des Comités Départementaux et des Clubs sur un Mile (1609,34m) pour toutes les catégories (MI à MA)

DÉFI MILE

DÉFI ATHLÉ

ANIMATIONS COVID FFA

- La situation sanitaire ne nous permet pas encore de proposer des compétitions à nos clubs et nos
- licenciés.
- Avec la DTN, la DSI, et la CSO nous vous proposons une solution pour prendre en compte vos
- « prises de performances
- Ces animations seront sous la responsabilité de vos Comités
- Pour cela vous devrez demander à votre Comité.
- ➔ D'inscrire votre animation » dans le calendrier du SI-FFA performances
- ➔ Le responsable du calendrier du Comité devra, lors de l'inscription de la compétition, cocher le type : « **Animation « Covid** »
- ➔ Pour faciliter la lecture du calendrier, le responsable de la saisie devra nommer toutes ces
- animations de la même façon. Nous proposons la règle suivante : Animation et prises de
- performances du Comité xxx (exemple : Animation et prises de performances du Comité
- 041 Loir et Cher).

ANIMATIONS COVID FFA

- Modèle ci-dessous :

Inscription d'une compétition

Numéro de compétition : NNNNNN
Titre de la compétition : Animation et prises de performances du Comité 041 Loir et Cher

Saison de la compétition : 2020-2021
Date de début : Durée (en jours) : 1 Heure de début : 14:00

Département de rattachement @ ? : 041 CD ATHLE LOIR ET CHER
Stade @ ? : 041023 Stade Philippe Michaud 041
Pays @ ? : FRA FRANCE
Ville @ ? : SAINT AIGNAN

Famille : PI-Stade
Type : CV-Animation « Covid...
Sous type :
Sous sous type :
Niveau label :

Niveau : DP-Départemental

Fédération organisatrice : FFA-FFA

ANIMATIONS COVID FFA

- Votre Comité ayant la responsabilité de ces animations vous proposera les noms des officiels dont le Juge Arbitre et les principaux postes afin d'apporter la garantie de la qualité de cette prise de performances pour l'intégration des les bilans.
- Transmettre à votre Comité au format Logica les résultats pour chargement sur le SI-FFA Performances.
- Ces résultats seront consultables sur le site grand public et seront identifiables par un symbole (* astérisque à côté du libellé de la compétition).
- Ces résultats seront compilés et consultables dans le bilan.
- La CSO et la DTN vérifieront ces prises de performances qui pourront être prises en compte pour des qualifications.

ANIMATIONS COVID FFA

Annexe :

- C'est quoi une « Animation Covid » ?
- Ce n est surement pas une compétition qui reste à ce jour interdit.
- Le brassage entre clubs n'est pas autorisé.
- Les athlètes viennent avec le masque et gel hydroalcoolique.
- Garder une distance de 2 mètres entre les participants.
- Limiter la jauge des athlètes, animation en huit clos.
- Le club devra définir des créneaux horaires et la prise de performances ne devrait pas
- dépasser 2 heures et donc limiter le nombre d'épreuves.
- Organiser la période de 2 heures en disposant les différentes épreuves aux 4 coins du stade pour éviter les regroupements d athlètes et de jury (exemple hauteur dans la ½ lune et un autre concours à l opposé du stade).

ANIMATIONS COVID FFA

- Possibilité dans la limite de déplacement des 30 Km.
- Possibilité que le Comité départemental invite un club le matin et un autre - midi.
- Les entraineurs du club et les officiels devront conserver leur masque tout au long du créneau horaire.
- Organisation d'un sens de circulation sur le stade
- Le règlement reste celui de la FFA et il doit être appliqué rigoureusement afin de conserver l'équité de notre sport. Une première hiérarchie pourra ainsi se dégager et faciliter la reprise des compétitions avec jauge.

MERCI DE VOTRE ATTENTION